

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
14 décembre 2024

DATE DE CONVOCATION
07 décembre 2024

DATE D’AFFICHAGE
17 décembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	26
PROCURATION(S)	06
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **QUATORZE DÉCEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GASSA.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM GODEFROY, GUILLON, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avait donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme POUHÉ à Mme DUVALLET, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. SABIRI à M. MARC, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. COQUELET.

M. Benjamin MARC

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI., ROIX, GODEFROY, DONY, VANHOVE, ROMAIN, TEINTURIER et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEHELLOCO, ZAPPIA, LEVASSEUR.

Délibération N°01

DÉCISION MODIFICATIVE N°3

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Le Conseil municipal, après adoption de la décision modificative n°2, a fixé le budget de la Commune pour l'exercice 2024 à 74 549 454 € dont 35 420 618,99 € en investissement.

Il est proposé, aujourd'hui, d'adopter une décision modificative n°3 afin d'ajuster les montant des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement et d'investissement pour un montant de **84 000 €**.

En fonctionnement, il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser les recettes complémentaires constatées (84 k€) et de redéployer des crédits (26k€) afin d'abonder les dépenses à caractère générale.

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Total	Chapitre	Total
011 Charges à caractère générale	110 000	013 Atténuations de charges	43 000
65 Autres charges de gestion courante	-15 000	74 Dotations et participations	36 000
67 Charges exceptionnelles	-11 000	77 Recettes exceptionnelles	5 000
Dépenses de fonctionnement réelles	84 000	Recettes de fonctionnement réelles	84 000
Opérations d'ordre	0	Opérations d'ordre	0
Dépenses de fonctionnement	84 000	Recettes de fonctionnement	84 000

Les recettes de fonctionnement supplémentaires émanent :

- De remboursement sur les salaires (assurance et indemnités journalière) pour 43k€,
- De dotations et participations complémentaires pour 36k€ (subvention CAF pour 18k€, subvention Etat pour 11k€ et participations des bailleurs dans le cadre de l'exonération TFPB pour 7k€),
- Des recettes exceptionnelles pour 5k€ (dégrèvement d'impôt).

En dépense, un redéploiement des crédits du chapitre 65 (-15k€) et chapitre 67 (-11k€) permettent d'inscrire des crédits supplémentaires au chapitre 011 pour un total de 110k€. Ces crédits supplémentaires permettront de pallier aux dépenses imprévues de fin d'année.

En investissement, les crédits de paiement de différentes autorisations de programme sont ajustés pour tenir compte de l'exécution budgétaire 2024 et permettre le paiement début 2025 du solde d'opération en cours.

Il s'agit de l'ajustement des crédits de paiements relatif au PPP éclairage public pour 5 310 € et du glissement sur 2025 du solde des marchés relatifs aux espaces publics de la dalle pour 180k€.

Les opérations autres bâtiments et amélioration du cadre de vie sont abondées pour permettre l'engagement de dépenses en fin d'année et pour l'équilibre de la section.

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Total	Chapitre	Total
10005 PPP éclairage public	5 310		
10024 PNRU2 - espaces publics de la dalle	-180 530		
10028 Amélioration du cadre de vie	75 220		
10035 Equipements autres bâtiments	100 000		
Dépenses d'investissement réelles	0	Recettes d'investissement réelles	0
041 Opération d'ordre entre sections	2 300 000	041 Opération d'ordre entre sections	2 300 000
Opérations d'ordre	2 300 000	Opérations d'ordre	2 300 000
Dépenses d'investissement	2 300 000	Recettes d'investissement	2 300 000

Des opérations d'ordre, sans impact financier, sont prévues pour 2,3 M€.

L'adoption de cette décision modificative n°3 portera le budget de la Commune pour l'exercice 2024 à 76 993 454 €.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité

- **ADOpte** la décision modificative n°3, équilibrée avec les écritures d'ordre pour la somme de **2 384 000 €**.
- **ADOpte** l'ensemble des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations pour l'investissement, tel que présenté en annexe.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 32

VOTES :

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 07 décembre 2024

Présenté par le Maire, Marc-Antoine JAMET (1),

A Hôtel de Ville, le 14 décembre 2024

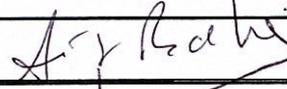
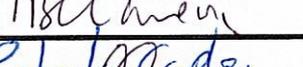
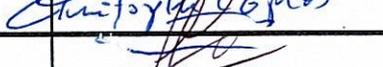
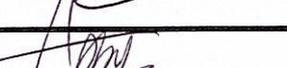
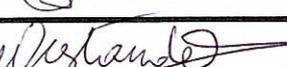
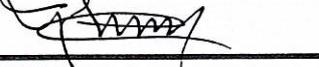
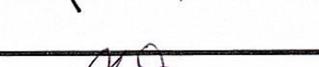
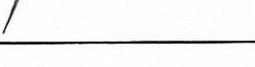
M. Aubine



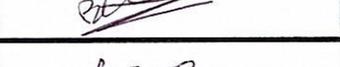
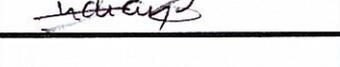
Délibéré par l'assemblée de la commune de Val-de-Reuil (2), réunie en session ordinaire

A Val-de-Reuil, le

Les membres de l'assemblée délibérante de la commune de Val-de-Reuil (2),(3).

AIT BABA Lahsaine	
ALTUNTAS Inci	
AVOLLE Christian	
BALUT Benoît	
BATAILLE Catherine	
BENAMARA Fadilla	
COPLO Christophe	
COQUELET Jean-Jacques	
DEBOISSY Béatrice	
DELIENCOURT Géraldine	
DESLANDES Maryline	
DORDAIN Rachida	
DUVALLET Catherine	
GASSA Daniel	
GHOUL Nabil	
GODEFROY Baptiste	
GRESSENT Patrick	
GUILLOIN Mark	
GUTH Tanja	
JAMET Marc-Antoine	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

LECERF Jacques	
LEFEBVRE Aurélie	
LEGO Dominique	
LOUBASSOU Grace	
MANTSOUAKA MASSALA Vanessa	
MARC Benjamin	
NDIAYE Ousmane	
POUHE Jeanne	
ROUSSELIN Stéphanie	
SABIRI Ayoub	
TERNISIEN Sandra	
THIERY William	
VINCENT Anne-Cécile	

Certifié exécutoire par le Maire, Marc-Antoine JAMET (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____
A, le _____

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20241214-D-24-12-01-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024